

# Anti Corrida : question écrite au gouvernement

Sur proposition du Colbac, l'association anti-corrída de Béziers, le député de la Loire Régis Juanico du parti Génération.S a déposé une question écrite au gouvernement sur la pratique de la corrida en France. Les questions écrites permettent aux députés d'interroger directement et publiquement les ministres. Cette question publiée au JO le 29 mars interroge le ministre de l'Agriculture en charge du bien-être animal sur les sévices infligés aux animaux lors des corridas. " Les taureaux destinés aux corridas peuvent se voir infliger des actes de cruauté et des sévices graves, dès lors que ces violences à leur encontre ont lieu dans des départements dits de tradition taurine ". La loi du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale prévoit la fin des animaux sauvages dans les cirques et la fin des delphinariums, reconnaissant que les pratiques cruelles envers les animaux dans un but de divertissement ne sont plus acceptables.



Les militants ont investi le rond-point face à Jardiland - Crédits : Colbac

Cette Loi n'évoque pas les corridas. Régis Juanico souhaite connaître les intentions du gouvernement sur la pratique de la corrida en France. Pour Sophie Maffre-Baugé, présidente du Colbac " Il s'agit du premier résultat de notre partenariat avec l'association CAP - Convergence Animaux Politique qui a porté notre demande auprès des députés. CAP fait le lien entre le monde politique et

les associations de protection animale. Nous sommes déterminés à agir auprès des parlementaires pour les inciter à changer la loi : l'immunité pénale dont bénéficie la corrida et qui la fait échapper à l'infraction de mauvais traitements aux animaux doit être supprimée. La corrida fait souffrir des êtres sensibles pour un spectacle, ce n'est plus acceptable "

Le Colbac rappelle que plu-

sieurs candidats à la présidentielle se sont positionnés au sujet de la corrida : Y. Jadot, J-L. Mélenchon, A. Hidalgo, P. Poutou et N. Arthaud se sont engagés à l'abolir s'ils sont élus tandis que M. Le Pen veut l'interdire aux enfants de moins de 16 ans. N. Dupont - Aignan s'engage quant à lui à mettre fin aux subventions des activités contraires à la dignité humaine.